



Suite audition libre

Par Bruce2023

Bonsoir,

Suite à une audition libre pour une reconnaissance d'enfant né à l'étranger le policier qui m'a interrogé m'a envoyé un SMS me demandant de lui envoyer des éléments complémentaires par mail.

Ce sont des "preuves" de liens avec mon enfant. Photos, échanges audio et versements financiers pour prouver que je joue bien mon rôle de père.

Est-ce une chose habituelle ? Suis-je obligé de répondre à cette demande ? Est-elle régulière ?

Si je ne le fais pas est-ce que je peux être convoqué pour une nouvelle audition afin de produire ces éléments ? Ou pour une autre cause ?

Je vous remercie.

Franck

PS : Je précise que je n'ai pas forcément archivé ni conservé toutes ces preuves depuis l'année de naissance de ma fille, soit 2014.

Par kang74

Bonjour

La seule chose dont les FDO peuvent s'occuper par rapport à cela est une plainte pour abandon de famille .

Il est toujours pertinent de coopérer pour qu'ils aient une vision réaliste de la situation, pas uniquement la version du plaignant .

Seul vous, pouvez savoir s'ils cherchent autre chose et dans ce cas là, il vaut mieux voir un avocat .